

Communiqué de presse

AXESS propose un accord structurant pour la santé au travail : un tournant majeur pour le secteur sanitaire, social et médico-social privé non lucratif

Paris- le 23 mars 2026. Après deux ans de négociations, AXESS, confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, annonce la mise à la signature aux organisations syndicales d'un accord ambitieux visant à créer un **Organisme Paritaire de Prévention (OPP)**.

Cet accord marque une étape décisive pour doter la branche d'un outil structurant, pérenne et opérationnel au service de la santé des professionnels, de la qualité de vie et des conditions de travail, ainsi que de l'attractivité des métiers.

Un choix clair : agir concrètement pour la santé des professionnels

Dans un contexte où la santé au travail constitue un enjeu majeur pour le secteur, AXESS a fait le choix de placer la prévention au cœur du dialogue social.

Le constat est partagé et sans appel :

- une sinistralité professionnelle durablement élevée,
- plus de **17 millions de journées d'absence par an**,
- un absentéisme supérieur à **9 %**,
- des tensions de recrutement majeures avec près de **70 000 postes vacants**.

Face à cette réalité, l'inaction n'est plus une option.

L'accord proposé traduit une volonté forte : **passer d'une logique de constat à une logique d'action structurée et mesurable**.

Un outil inédit pour transformer durablement les conditions de travail

La création de l'OPP permettra de franchir un cap en dotant la branche :

- d'une **gouvernance paritaire**, associant pleinement les organisations syndicales,
 - d'une **capacité d'action opérationnelle**, au plus près des établissements et des professionnels,
 - d'un **plan d'action structuré sur 5 ans (2026-2030)**, articulé avec les priorités nationales de santé au travail,
 - d'outils concrets pour développer une **culture de prévention primaire**, aujourd'hui insuffisamment déployée.
-



L'OPP aura notamment pour missions de :

- Améliorer les conditions de travail des salariés,
- Développer l'observation du secteur en matière de santé au travail,
- Accompagner les structures dans leurs démarches de prévention,
- Promouvoir des solutions adaptées aux réalités des métiers,
- Agir en faveur du maintien dans l'emploi, notamment des salariés en situation de handicap.

Un investissement responsable, au service de l'intérêt collectif

L'accord prévoit la mise en place d'une contribution dédiée de **0,05 % de la masse salariale**, représentant environ **13 millions d'euros par an** à l'échelle du secteur.

Ce choix traduit une conviction forte : **la prévention est un investissement, et non un coût.**

Les bénéfices attendus sont multiples :

- Amélioration durable de la santé des professionnels,
- Réduction des accidents du travail et de l'absentéisme,
- Renforcement de l'attractivité des métiers,
- Optimisation des dépenses publiques liées à la sinistralité.

AXESS souligne également que ce dispositif pourra être renforcé par des financements complémentaires, notamment via le Fonds d'investissement pour la prévention de l'usure professionnelle (FIPU) et des partenariats avec les acteurs institutionnels.

Un appel à la responsabilité collective des partenaires sociaux

Cet accord est le fruit d'un travail approfondi et d'une volonté claire : **construire une réponse concrète, équilibrée et immédiatement mobilisable face à une situation qui fragilise durablement le secteur.**

AXESS appelle l'ensemble des organisations syndicales à s'inscrire pleinement dans cette dynamique et à **saisir cette opportunité de transformation majeure**, au bénéfice des professionnels comme des personnes accompagnées.

Au-delà des positions de principe, il s'agit aujourd'hui de faire un choix responsable : **celui d'agir collectivement pour améliorer durablement les conditions de travail dans un secteur essentiel à la cohésion sociale.**

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.deweever@fehapa.fr

AXESS est la Confédération des employeurs du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif, qui regroupe deux organisations la FEHAP et Nexem. Ensemble, ces organisations portent une ambition commune dans la structuration et la promotion du secteur auprès des pouvoirs publics et des instances nationales et paritaires du secteur. La Confédération doit permettre à ses composantes de promouvoir le modèle non lucratif, qui concilie responsabilité économique et poursuite de l'intérêt général et l'inscrire tant dans les débats médiatiques que dans les politiques publiques.

Contact presse

FEHAP - Maryse de Wever - Tél : 06 77 20 93 81 - maryse.dewever@fehapa.fr